



Les primes propriétaires : halte à la schizophrénie



par *Hubert Tassin – Président des P.P.*

Le Conseil du Plat qui s'est tenu le 22 avril à France Galop a examiné un nouveau projet de modification des « primes propriétaires ». Il place à nouveau dans le viseur les chevaux de 4 ans et plus, au profit des 2 et 3 ans. L'idée serait de transférer une enveloppe des chevaux d'âge vers les deux premières générations de compétiteurs.

Il me semble vraiment que les raisons ne manquent pas pour éviter de nouveaux débats stériles sur un point sur lequel un consensus – et un point d'équilibre - a été trouvé bien récemment. J'en appelle aujourd'hui à la raison.

Rompre l'équilibre c'est engager un débat autodestructeur

En période de gel des allocations – et selon certains observateurs et même selon certains ministres de risque de récession –, il est primordial de ne pas allumer d'incendie volontaire en ranimant de vieilles querelles internes. Dans les phases de croissance, il est naturel d'orienter la stratégie pour dynamiser telle ou telle catégorie. C'est d'ailleurs ce qui fut fait – dans le cadre d'enveloppes globales en hausse – afin

Vendredi 8 Mai 2015 – N°75

de valoriser les compétitions du plus haut niveau et, plus encore, pour octroyer, dans les courses plates, aux jeunes chevaux un taux de prime très supérieur aux autres. Amplifier cet effort déjà important en essayant de déshabiller Pierre pour habiller Paul serait aujourd'hui une hérésie.

Une théorie assez compliquée à admettre voudrait que les propriétaires de chevaux d'âge, une fois pénalisés, vendraient (mais à qui ?) leurs vieux chevaux pour se précipiter pour acheter des yearlings. Cette théorie du Sapeur Camember prêterait à sourire si elle ne mettait pas en péril tant de propriétaires, tant de professionnels, et la recette du Galop pour finir.

Dans l'environnement économique encore difficile qui est le nôtre, il faut resserrer les rangs et faire preuve de solidarité, soutenir les acteurs les plus fragiles. Déterrer la hache de guerre est non seulement inutile, mais contreproductif.

Comment faire croire aux éleveurs qu'un aménagement de la prime qui pénaliserait tant de propriétaires d'effectifs moyens pourrait leur être bénéfique ? Un fournisseur peut-il aller contre ses clients ? Un producteur vendrait-il mieux en cassant le marché secondaire qui permet à ses acheteurs de premier rang de faire tourner le circuit ? En soutenant cette mesure, et même en demandant simplement qu'elle soit évoquée, certains des dirigeants du Syndicat des Eleveurs se trompent à mon avis lourdement.

Parmi les promoteurs de cette triste démarche, on explique que ce qui est projeté ne serait qu'une toute petite modification, symbolique et réduite à quelques points de pourcentage. C'est à l'évidence une raison supplémentaire pour ne pas rallumer un débat dévastateur pour si peu. Si le symbole se veut de



léser certains, il rencontrera une forte résistance. Car soyons en certains, les propriétaires que je représente vont se mobiliser pour ne pas être sacrifiés. Et ils le seront encore davantage dans les mois qui viennent.

Priorité à la recette, encore et toujours

Je ne suis pas de ceux qui veulent défendre à tout prix toutes les catégories de chevaux. J'ai par exemple participé activement à l'instauration d'une valeur plancher dans les handicaps afin que les propriétaires de chevaux qui ont une espérance de gains trop faible puissent gérer leurs effectifs en toute connaissance de cause. Le mécanisme des primes propriétaires, validé alors, était une contrepartie nécessaire et qui ne peut être séparée du bloc, sauf à le remettre en cause.

N'exagérons pas le mouvement. L'exercice et le raisonnement ont vite trouvé leur limite: la filière du Galop a besoin des catégories moyennes et modestes en plat, et parmi eux les chevaux d'âge, pour assurer la recette à travers le nombre de partants.

Les dernières statistiques montrent la fragilité du modèle du Galop, assis sur les propriétaires de base. L'érosion des effectifs à l'entraînement se poursuit : - 2 % sur un an, - 4 % sur deux ans. Et ce sont les générations des 4 et 5 ans qui souffrent le plus (-12% et -14 % depuis 2013). Sur les seuls douze derniers mois la population des valeurs 20 et au-dessous a reculé de plus de 6 %. Le nombre de partants suit, de façon certes atténuée. Préserver la recette est l'impératif du moment. Des intérêts catégoriels étroits dont les retombées éventuelles restent à valider doivent passer au second plan.

Visibilité et stabilité: le respect des propriétaires

Enfin, je comprends mal une proposition qui viserait à modifier encore les taux de primes pour la nième

fois. Les acteurs ont besoin de visibilité. Modifier encore cette année le mécanisme serait carrément schizophrénique. Bousculer ou même changer à la marge les taux de primes à chaque exercice est une injure au simple bon sens et la négation de la visibilité dont ont besoin tous les propriétaires.

En apprenant que ce point figurait à l'ordre du jour du Conseil du plat, certains de nos représentants avaient logiquement suggéré qu'il en soit retiré, précisément au nom de cette stabilité des règles que nous appelons de nos vœux. Gérard Samama notamment avait écrit pour suggérer que le bon sens s'impose et que le statu quo soit assuré.

Le débat, qui a malheureusement eu lieu, ne me paraît pas avoir pris le recul suffisant, organisé en ouvrant d'abord sur un schéma inacceptable (une baisse importante de la prime pour les chevaux d'âge de plusieurs dizaines de points), pour revenir ensuite à une évolution toujours incompréhensible, inopportune dans son calendrier, mais de portée plus limitée, donnant à beaucoup le sentiment d'avoir sauvé l'essentiel...

Dès lors que ce débat viendra devant les instances exécutives, il faudra mobiliser pour réclamer – encore et toujours- qu'on cesse de remettre en cause chaque année des règles établies, de vouloir bousculer une partie des termes d'un équilibre (en l'espèce celui des taux de primes) sans revoir les autres termes (par exemple la règle des petites valeurs dans les handicaps). Il faut qu'on cesse de mépriser ceux qui achètent et entretiennent ces chevaux qui font les partants et la recette, c'est-à-dire les allocations de toutes les catégories. Respecter les équilibres, c'est servir l'intérêt collectif.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr